

# ORDRE DU JOUR

## Conseil municipal

**Type de séance :** Ordinaire

**Date de la séance :** Lundi le 12 février 2024

**Début de la séance :** 20 h

**Emplacement :** Salle du conseil, Hôtel de ville, 5801 boulevard Cavendish, Ville de Côte Saint-Luc, Québec

### Membres

Maire Mitchell Brownstein

Conseiller Oren Sebag District 1

Conseiller Mike Cohen District 2

Conseillère Dida Berku District 3

Conseiller Steven Erdelyi District 4

Conseiller Mitch Kujavsky District 5

Conseiller Lior Azerad District 6

Conseiller Sidney Benizri District 7

Conseillère Andee Shuster District 8

### Participez virtuellement ou en personne

Le public peut assister à la réunion du Conseil en personne ou par vidéoconférence. Le lien pour la vidéoconférence se trouve à l'adresse suivante : [www.CoteSaintLuc.org/fr/seances](http://www.CoteSaintLuc.org/fr/seances). Le public peut poser une question pendant la période de questions de l'une des deux façons suivantes :

1. *Poser une question dans la salle du conseil.* Pour poser une question en personne, remplissez le formulaire de la période de questions à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Le formulaire vous demande votre nom et votre adresse.
2. *Soumettre une question par écrit à l'avance.* Soumettez une question par écrit avant 17 h le jour de la réunion en utilisant le formulaire web à l'adresse : [www.CoteSaintLuc.org/fr/seances](http://www.CoteSaintLuc.org/fr/seances).

Les séances du Conseil sont diffusées en direct et archivées à [www.CoteSaintLuc.org/fr/seances](http://www.CoteSaintLuc.org/fr/seances).

### Règles de la période de questions

- La Ville de Côte Saint-Luc permet aux résidents et aux non-résidents de poser des questions en français et en anglais lors des séances du conseil;
- Toute personne souhaitant poser une question doit, au début de la séance du conseil, remplir le formulaire à cet effet qui se trouve à l'entrée de la salle du conseil;
- La période de questions d'une séance du conseil est limitée à trente (30) minutes, mais elle peut être prolongée sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du conseil présents. Compte tenu de cette limite de temps et du souhait de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions, chaque personne dispose de trois (3) minutes pour poser une (1) question et une (1) question de suivi au maire;
- Avant de poser une question, chaque personne doit indiquer son nom complet;
- Après la discussion des points à l'ordre du jour, il y a une deuxième période de questions. Au cours de cette deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur des points à l'ordre du jour;
- Personne ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux lorsqu'il adresse une question au maire;
- Lors d'une assemblée spéciale, les questions doivent se limiter aux points inscrits à l'ordre du jour

### Règles de la deuxième période de questions

La discussion des sujets à l'ordre du jour du Conseil est suivie d'une deuxième période de questions. Pendant la deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur les points à l'ordre du jour du Conseil. Veuillez noter

qu'il n'y a pas de deuxième période de questions pendant les réunions spéciales du Conseil. Le public peut poser une question pendant la deuxième période de questions en personne ou via le formulaire en ligne.

---

**\*\*\*Consultation publique à 19h15\*\***

- Règlement 2217-63 intitulé : « Règlement 2217-63 modifiant le règlement de zonage 2217 pour autoriser des usages additionnels dans la zone CD-9 »
- Règlement 2345-4 intitulé : « Règlement 2345-4 modifiant le règlement 2345 régissant la démolition de bâtiments afin d'ajuster les dispositions relatives au pourcentage de démolition, aux garanties et d'autres dispositions »
- Règlement 2593-2 intitulé: « Règlement 2593-2 modifiant règlement de construction 2593 afin d'ajuster certaines dispositions »

**BIENVENUE DU MAIRE**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2023 à 20 h
- 4. AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**
- 5. CORRESPONDANCE GOUVERNEMENTALE**
- 6. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL**
  - a. Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
  - b. Finances et Technologies de l'information
  - c. Services juridiques et Greffe
  - d. Loisirs et Parcs
  - e. Affaires publiques et Communications
  - f. Protection civile
  - g. Travaux publics
  - h. Ressources matérielles et Conseil général
  - i. Développement urbain
- 7. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC**
  - a. Autorisation de soumettre une demande de subvention au *Ministère de la Culture et des Communications du Québec* et confirmation de l'engagement de la Ville à financer l'achat de documents pour la Bibliothèque une fois la subvention obtenue
- 8. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
  - a. Autorisation d'ajouter et/ou de supprimer des utilisateurs de cartes de crédit et des limites de crédit
  - b. Dépôt de la liste des remboursements des dépenses de recherche et de soutien des conseillers pour 2023
  - c. Résolution pour l'approbation des dépenses pour le mois de janvier 2024
  - d. Ratification du contrat de service avec ADP pour la solution logicielle unifiée *Workforce Now*
- 9. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - a. Résolution d'appui aux *Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024*
  - b. Motion demandant la convocation d'un deuxième sommet national de lutte contre l'antisémitisme
- 10. RESSOURCES HUMAINES**
  - a. Embauche d'une technicienne sur appel – Poste auxiliaire à temps partiel, col blanc –Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc

## **11. SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE**

- a. Dépôt d'un certificat du greffier relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2621 intitulé : « Règlement 2621 autorisant un emprunt de 3 559 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc »
- b. Dépôt d'un certificat du greffier relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2623 intitulé : « Règlement 2623 autorisant un emprunt de 1 187 000 \$, incluant les honoraires professionnels, pour la reconstruction de la toiture et la restauration de l'enveloppe du bâtiment du centre aquatique et communautaire situé au 5794, avenue Parkhaven »
- c. Dépôt d'un certificat du greffier relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2624 intitulé : « Règlement 2624 autorisant un emprunt de 117 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et remplacement d'un filet de protection pour le terrain de baseball T3 (cage) au parc Trudeau situé au 6975 chemin Mackle dans la Ville de Côte Saint-Luc »
- d. Dépôt d'un certificat du greffier relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2625 intitulé : « Règlement 2625 autorisant un emprunt de 188 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements »
- e. Dépôt d'un certificat du greffier relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2626 intitulé : « Règlement 2626 autorisant un emprunt de 839 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipement de véhicules lourds »

## **12. TRAVAUX PUBLICS**

- a. Parc McDowell - rénovation des salles de bain - Autorisation de ratifier une dépense additionnelle de 2 045 \$, plus les taxes applicables

## **13. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'URBANISME**

- a. Résolution pour confisquer les dépôts en souffrance et affecter les sommes à la plantation de nouveaux arbres
- b. Règlement 2217-63 intitulé : « Règlement 2217-63 modifiant le règlement de zonage 2217 pour autoriser des usages additionnels dans la zone CD-9 »
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement
- c. Règlement 2345-4 intitulé : « Règlement 2345-4 modifiant le règlement 2345 régissant la démolition de bâtiments afin d'ajuster les dispositions relatives au pourcentage de démolition, aux garanties et d'autres dispositions »
  - Adoption
- d. Règlement 2593-2 intitulé : « Règlement 2593-2 modifiant règlement de construction 2593 afin d'ajuster certaines dispositions »
  - Adoption
- e. Règlement 2618 à être intitulé : « Règlement 2618 concernant les piscines dans la ville de Côte Saint-Luc »
  - Avis de motion
  - Dépôt du projet de règlement

### **13.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**13.1.1** 5603 Borden

**13.1.2** 5503 Smart

- 14.** Position sur les points soulevés à la prochaine réunion du conseil d'agglomération de Montréal

## **15. AUTRES AFFAIRES EN COURS**

## **16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**